

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 26 octobre 2026 à 17 h 30 à la Salle du conseil d'arrondissement (402) du bureau d'arrondissement de La Cité-Limoilou, 500, rue du Pont, Québec, le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **Propriété sise au 338, Grande Allée Ouest, lot 1 304 818, quartier de Montcalm, district électoral du Cap-aux-Diamants :**

Demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme, pour le bâtiment principal existant et l'agrandissement, situé sur le lot 1 304 818 du cadastre du Québec, correspondant au **338, Grande Allée Ouest**, l'aménagement d'une aire de stationnement devant une façade d'un bâtiment principal, alors que cet aménagement n'est pas autorisé, comme exigé par le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q. 4.

- **Propriété sise aux 1330 à 1332, rue De Longueuil, lot 1 736 209, quartier de Saint-Sacrement, district électoral de Montcalm–Saint-Sacrement :**

Demande de dérogation mineure visant à rendre réputées conformes, pour un agrandissement projeté, situé sur le lot 1 736 209 du cadastre du Québec, correspondant aux **1330 à 1332, rue De Longueuil**, la profondeur de la marge arrière de 1,85 mètre au lieu d'être d'au moins 3,5 mètres, comme exigé par le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q. 4.

- **Propriété sise au 645, rue Sainte-Marie, lot 6 569 739, quartier de Saint-Jean-Baptiste, district électoral du Cap-aux-Diamants :**

Demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme, pour un bâtiment principal projeté, situé sur le lot 6 569 739 du cadastre du Québec, correspondant au **645, rue Sainte-Marie**, une hauteur maximale de 14 mètres au lieu de 13 mètres, comme exigé par le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q. 4.

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Québec, le 9 octobre 2026

L'assistante-greffière d'arrondissement
Cindy Rousseau